

Commission : Discipline

Date : 20 mars 2025

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	15 03 25	FC CHARENTE LIMOUSINE	2 Matchs de suspension	Art 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	41 €
D1	15 03 25	FC CHARENTE LIMOUSINE	1 Match de suspension	Art 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	35 €
D1	15 03 25	AS BRIE	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	35 €
D1	16 03 25	US LESSAC	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	35 €
D2	15 03 25	FC CONFOLENTAIS	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	35 €

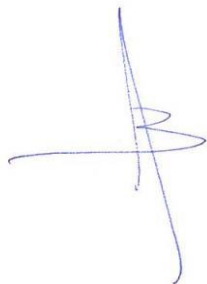
JURIDICTIONS

D2	15 03 25	ST SEVERIN PALLUAUD	3 Matches de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	55 €
D2	16 03 25	AS MERPINS	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	35 €
D2	16 03 25	AS ANG. BEL AIR	Suspension à titre conservatoire	A déterminer	Joueur	17 03 25	A déterminer
D3	15 03 25	ST SEVERIN PALLUAUD	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	35 €
D3	16 03 25	FC ST FRAIGNE	4 Matches de suspension	Art 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	60 €
D3	16 03 25	FC ST FRAIGNE	4 Matches de suspension	Art 3 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	60 €
D4	15 03 25	FC CONFOLENTAIS	4 Matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	60 €
D4	15 03 25	FC FONTAFIE	10 Matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 03 25	265 €

D4	15 03 25	US ANAIS	Suspension à titre conservatoire	A déterminer	Joueur	17 03 25	A déterminer
D4	15 03 25	US CHANTILLAC	Suspension à titre conservatoire	A déterminer	Joueur	17 03 25	A déterminer
D4	02 03 25	JS GRANDE CHAMPAGNE	5 Matches de suspension	Art 10 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 03 25	90 €

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

Le Président : Marcel BUISSON



La Secrétaire : Patricia CRAPOULET

